

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 04 avril 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 04 avril à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Nicolas DESANDERE, Mme Aurélie MARECHAL, M. Pascal MARECHAL, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Axel VAN LOOY ayant donné pouvoir à M. Sébastien LENOIR, Mme Laetitia WATTIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas DESANDERE, M. Serge MINERVINI et Mme Nelly VEGA absents excusés.

Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE a été élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

N° de la délibération	Objet
2024-25	<p><b>Budget 2024</b>  <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire  <u>Débat</u> : Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2024 se présentant ainsi :</p> <p><b>En section de fonctionnement :</b>  Dépenses 810 655,27€  Recettes 841 561,35€  (section en suréquilibre de 30 906,08€)</p> <p><b>En section d'investissement :</b>  Dépenses 664 042,42€  Recettes 667 815,79€  (section en suréquilibre de 3 773,37€)</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget tel que présenté.</p>
2024-26	<p><b>Vote du taux des taxes</b>  <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire  <u>Débat</u> : Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2024.  <u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  <b>Décide</b> de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :  - taxe d'habitation : 12,01 %  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,62 %  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,74 %  <b>Charge</b> Monsieur le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.</p>
2024-27	<p><b>Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par le SE60</b>  <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire  <u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  <b>Décide</b> de l'adhésion au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60 pour :  - L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments CI à C4 (sites de puissance &gt;36kVa) et services associés  - L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C5 (sites de puissance &lt;=36kVa) et services associés</p>

	<p><b>Accepte</b> les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés,</p> <p><b>Autorise</b> le Maire à signer la convention constitutive du groupement,</p> <p><b>Autorise</b> le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Fournival et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,</p> <p><b>Prévoit</b> dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par la convention constitutive,</p> <p><b>Donne</b> mandat au Syndicat d'Energie de l'Oise pour collecter, en tant que besoin, les données relatives à l'ensemble des points de livraison de la collectivité auprès des gestionnaires de réseau ainsi que des fournisseurs d'énergies.</p>
2024-28	<p><b><u>Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation</u></b></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Débat</u> : Monsieur le Maire expose, que par rapport au travail effectué pour le conseil municipal des jeunes, Mme Laetitia WATTIER mérite une indemnité. Mme WATTIER utilise son carburant, elle investit du temps et se rends disponible pour le conseil municipal des jeunes. L'organisation et l'encadrement des soirées du CMJ représente un gros travail.</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité</p> <p><b>Décide</b> d'allouer, avec effet au 04 avril 2024 une indemnité de fonction à Mme Laetitia WATTIER conseillère municipale déléguée au Conseil Municipal des Jeunes par arrêté municipal en date du 04 avril 2024 ;</p> <p>Et ce au taux de 1,22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (<i>soit 50,14 € à la date du 04 avril 2024 pour l'indice brut mensuel</i>) soit un montant annuel de 601,68€ Brut. Cette indemnité sera versée mensuellement.</p>
2024-29	<p><b><u>Equipement d'une cantine scolaire et d'un service extrascolaire, demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard</u></b></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité</p> <p><b>Le Conseil Municipal,</b></p> <p><b>Décide</b> de demander un fonds de concours au taux maximum à la Communauté de Communes du Plateau Picard en vue de participer au financement de l'équipement de la cantine et du service extrascolaire.</p>

Olivier COULON	François DECOOPMAN	Nathalie MIEZIN	Vincent FORTIN	Sébastien LENOIR	Nicolas DESANDERE	Régis VAN DE KERCKHOVE
Axel VAN LOOY	Serge MINERVINI	Aurélié MARECHAL	Laetitia WATTIER	Nelly VEGA	Pascal MARECHAL	
Pouvoir à M Sébastien LENOIR	Absent excusé		Pouvoir à M Nicolas DESANDERE	Absente excusée		